



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°12

Réunion du bureau Exécutif du : Jeudi 17 Octobre 2019

Présidence : M. Denis SOTO

Présents : MM. Noël RIFFAUD, Olivier GONCALVES, et par téléphone Karim ABED,

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA) et Jean-Philippe FILIPPI,

Excusés : MM. Nicolas PEZZOLI, Jérôme CASCALES et Fabrice POREE

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 10.10 (PV 11) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Dans le cadre de l'organisation du stage JAL fixé par la CRA du 21 au 24.10 au CREPS de St-Raphaël, en raison d'un nombre important de Jeunes Arbitres pris soit par les examens et cours en université, soit dans le cadre de contrats en alternance dans leurs entreprises (20), la CRA a décidé d'inviter, après accord des Présidents de CDA et en fonction de leur possibilité, 2 Jeunes Arbitres de District (JAD). Cela peut être considéré comme une récompense pour les Jeunes ou une expérience dans le cadre de leur candidature prochaine au titre de Jeune Arbitre de Ligue en mars 2020.

La CRA remercie tous les présidents de CDA ayant répondu favorablement à cette demande au cours de cette présente réunion, 11 JAD rejoindront les JAL à St-Raphaël.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA :

Mail du 11.10 relatif à la transmission des rapports d'observation de candidats JAF.

DE LA LIGUE :

Mail du 15.10 de la Direction Administrative de la Ligue relatif à l'annulation de la réunion des Présidents de Commission prévue le 16.10.

Mail du 16.10 du Service Juridique relatif au document transmis par le CNOSF quant à la proposition de conciliation suite à un recours exercé par un Arbitre.

Mail du 17.10 du Service Compétitions relatif au dossier du suivi des dossiers médicaux.

DES CDA :

DISTRICT GRAND VAUCLUSE :

Mail du 11.10 relatif à la désignation en tant qu'Arbitre Assistant au 5^{ème} tour de Coupe de France afin de récompenser un Arbitre de District tel que décidé lors de la réunion plénière CRA/CDA du 06.09.

Khalid GHAJDAOUI ALOUI est retenu par sa CDA, la CRA le félicite.

DISTRICT DES ALPES :

Mail du 17.10 relatif à la désignation en tant qu'Arbitre Assistant au 5^{ème} tour de Coupe de France afin de récompenser un Arbitre de District tel que décidé lors de la réunion plénière CRA/CDA du 06.09.

Laurent RICHAUD est retenu par sa CDA, la CRA le félicite.

Mail du 17.10 informant la CRA du nom des Arbitres Assistants de District désignés en tant que réservistes sur les matchs de R2 : GERARD Christophe et BAUDVIN Christophe.

La CRA la remercie et félicite les Arbitres.

DISTRICT DE PROVENCE :

Mail du 17.10 relatifs à la transmission de 2 autorisations parentales pour le Stage JAL de 2 JAD LOVICONI Antoine et LANZA Nicolas.

La CRA la remercie.

DES CLUBS :

ENT. U.G.A. A.S. ARZIV MARSEIL :

Mail du 15.10 relatif à une demande de renseignements sur un Arbitre ainsi que sur sa situation actuelle vis-à-vis du statut de l'arbitrage.

Lu et pris note, la CRA confirme que l'Arbitre relève de la CDA PROVENCE.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

Mail du 17.10 de Jean-François SOTO représentant de la CRA à la CRD relatif à l'absence de rapport des Arbitres sur 3 matchs U18R1F CAVIGAL NICE/AS CANNES, U16R2 AC AVIGNON/AS MAZARGUES, 5^{ème} Tour CDF St-MANDRIER/COURTHEZON SC. pour les journées des 12-13.10.2019.

Lu et pris note, la CRA prendra contact avec les Arbitres concernés.

DES ARBITRES :

Courrier : Dossier médical

- AMRHEIN Alexandre : mail du 11.10 relatif à la transmission de l'examen ophtalmologique de son dossier médical.

Lu et pris note, la CRA suivra la validation de ce document par le médecin afin de pouvoir désigner l'Arbitre concerné.

Courrier : Rapports

- LABIDI Oussema : mail du 15.10 relatif à l'envoi du rapport d'arbitrage du match en R1F TARASCON FC / FC ROUSSET SVO.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- EL MEDDAH Djelloul : mail du 16.10 relatif à l'information de sa position par rapport à la Conciliation du CNOSF.
- BUTTEGEG Thierry : mail du 17.10 relatif à sa demande quant à la délivrance de la carte d'Arbitre honoraire.
Lu et pris note, la CRA donne son accord par rapport à cette demande qui sera transmise à la Direction Administrative de la Ligue pour suite à donner.
- MEBAREK Mohamed : mail du 11.10 relatif à sa situation actuelle au niveau professionnel ne lui ayant pas permis de pouvoir être disponible depuis le début de la saison tant pour les tests physiques que pour les matchs, aussi il demande une année sabbatique pour la saison 2019/2020.
Lu et pris note, la CRA examinera cette demande dans le cadre d'une validation administrative.
- CHABANE Loïc : mail du 11.10 relatif à la transmission d'une photo d'identité dans le cadre de la mise à jour du fichier licence.
Lu et pris note, la CRA rappelle à l'Arbitre que la mise à jour se fait tous les 5 ans.
- FABRE Arthur : mail du 15.10 relatif à une désignation ne pouvant être suivie.
Lu et pris note, la CRA a transféré le mail au pôle désignations.
- LEPORATI Loris : mail du 16.10 transmettant ses remerciements la CRA dans le cadre des désignations actuelles et notamment dans le cadre du binôme avec Julien SASSI.
Lu et pris note, la CRA le remercie et constate que la gestion des désignations sur les binômes est bien appliquée.
- SASSI Julien : mail du 16.10 transmettant ses remerciements la CRA quant aux désignations réalisées et notamment dans le cadre du binôme avec Loris LEPORATI.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- SAADI Fouzi : mail du 13.10 transmettant ses remerciements à la CRA quant aux désignations réalisées.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- BOUGET Romain : mail du 15.10 informant la CRA quant à sa présence à la séance de rattrapage des tests physiques du 23.10.2019 à St-Raphaël en accord avec son médecin.
Lu et pris note, la CRA enregistre sa participation.
- HASYAOUI Achraf : mail du 15.10 informant la CRA quant à sa présence à la séance de rattrapage des tests physiques et techniques du 23.10.2019 à St- Raphaël suite à son retour professionnel sur la région depuis début mars 2019.
Lu et pris note, la CRA enregistre sa participation.

Indisponibilités médicales :

- REGGABI Sabri : mail du 16.10 relatif à son indisponibilité de pouvoir arbitrer le weekend des 19-20.10 du fait de son hospitalisation urgente ce 16.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie de transmettre comme il l'a précisé le document médical sur sa situation en sachant qu'il est arrêté pour blessure.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- D'ANTONIO Lionel : mail du 15.10 relatif à la transmission de l'attestation de son employeur justifiant sa mise en indisponibilité pour un délai de prévenance de moins de 20 jours.
Lu et pris note, la CRA le remercie tout en accusant réception du mail.
- SAVADOGO Sékou – MESSAOUDI Anas – MERZOUG Yassine – TENNE Dorian – MASTOUR Kennis : mails des 14 et 15.10 relatifs à la transmission de leurs justificatifs d'absence au stage JAL du 21 au 24.10 en raison de leur emploi du temps d'étudiant ou de salarié.
Lu et pris note, la CRA les en remercie.
- SGHAIER Mohamed – BOULAHYA Bilel – BOULAHAYA Amine : mails des 15 et 17.10 informant la CRA que, dans le cadre du stage JAL, ils demandent de pouvoir s'absenter le 23.10 en raison du déroulement d'examens et de cours universitaires.
Lu et pris note, la CRA donne son accord pour cette absence et les remercie pour avoir transmis les justificatifs correspondants.
- TAIEB Hamda – SAPONE Matéo – ABDELKHALID Reda – CAUDMONT Matéo – DAMIR Guillaume : mails du 15.10 confirmant leur présence au stage JAL suite à la demande de la CRA du fait de l'absence de réponse au Google Forms.
Lu et pris note, la CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation.
- SAI Rayan : mail du 15.10 relatif à la transmission de l'autorisation parentale dans le cadre du stage JAL.
Lu et pris note, la CRA le remercie et signale à tous les Jeunes Arbitres mineurs qu'ils sont dans l'obligation de faire compléter ce document par leurs parents avant de pouvoir participer à un stage de la CRA.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 14.10 : mail de convocation au rattrapage des tests physiques qui se dérouleront le mercredi 23.10 dans le cadre du stage JAL au CREPS de St-Raphaël,
Sont convoqués : AOUADI Oussama – BOUGET Romain – HASYAOUI Achraf – HENCK Guillaume – HOLLECKER Sébastien – TSALBI Salim.
- Le 14.10 : mail de convocation au rattrapage des tests techniques le 23.10 à 17h00 au CREPS St-Raphaël envoyé à HASYAOUI Achraf et TSALBI Salim.

- Le 14.10 : mail de rappel de convocation pour le stage JAL aux 12 Arbitres qui, soit n'avaient pas répondu au google forms alors que le délai de réponse était fixé au vendredi 11.10, soit ayant répondu négativement, n'avaient pas joint le justificatif d'absence correspondant.
La CRA rappelle que la participation à un stage est obligatoire pour tous les Arbitres, donc toute absence doit être justifiée.
- Le 16.10 : mail envoyé à tous les JAL et aux JAD récompensés par leur CDA pour la convocation précision les heures de rendez-vous, les tenues et le programme du Stage du 21 au 24.10 au CREPS St-Raphaël.

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON PRECITES

Dossier médical/licence » : à partir du mail envoyé en date du 13.05, conseiller aux Arbitres de le renvoyer au plus tard le 31.07 avec validation de leur licence

Au 10.10 = 2 Arbitres ne sont pas désignables pour 2 examens d'ophtalmo non transmis.

Ces retards sur les envois des dossiers médicaux par les Arbitres de Ligue ne devraient avoir des administratif qu'au cours de la saison 2020/2021.

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

DECISIONS CRA

Décision 28 – 17.10.2019 – Suite demande de MEBAREK Mohamed de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu en date du 11.10, un mail de l'Arbitre de Ligue Mohamed MEBAREK informant la CRA, qu'en raison d'un manque de disponibilité lié à ses obligations professionnelles, ne lui ayant pas permis d'effectuer les tests physiques et de pouvoir assurer une saison normale d'arbitrage, il demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique sur la saison 2019/2020.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur au 30.06 relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la CRA déclare cette demande conforme.

- **Le Bureau Exécutif de la CRA émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2019/2020.**

La CRA informe l'Arbitre qu'en raison de l'application du Règlement Intérieur de la CRA Article 22, l'épreuve technique (questionnaire et rapport) entre dans le classement annuel des Arbitres pour la saison en cours et pour leur affectation sur la saison suivante. Ce qui signifie que les tests techniques à prendre en compte correspondent à ceux effectués à la fin de saison par l'Arbitre concerné, ayant été en activité ou non pour maladie, année sabbatique ou arrêt d'arbitrage.

En conséquence, tout Arbitre en arrêt devra repasser ces tests techniques aux dates prévues tout comme les tests physiques.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage Jeunes Arbitres de Ligue du 21 au 24.10 à FREJUS
- Stage RE-R1 prévu début décembre date à fixer
- Stage R2 le 17.11 en AVIGNON
- Stage FEMININES à fixer

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 17.10.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- BOUGET Romain : depuis le 25.06 jusqu'au 15.10.2019 (à régulariser)
- EL ABED Walid : jusqu'au 02.12.2019
- BOULAHYA Bilel : jusqu'au 24.10.2019
- BERSAN Maxime : jusqu'au 04.11.2019
- KERBA Lyes : jusqu'au 22.10.2019
- FOURNIER Romy : jusqu'au 20.10.2019
- KERBA Lyes : jusqu'au 24.10.2019

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 17.10.2019

A été validé et transmis au pôle Désignations en date du 15.10.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 23.10 – 05.11 – 12.11 – 17.11

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion du 17.10 ouverte à partir de 14h00 et prononce la fin de séance à 20h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Jeudi 24 Octobre 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**